



HAL
open science

Sous la citoyenneté, le genre

Pascale Barthélémy, Violaine Sebillotte Cuchet

► **To cite this version:**

Pascale Barthélémy, Violaine Sebillotte Cuchet. Sous la citoyenneté, le genre. *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2016, 43, pp.7-22. 10.4000/clio.12912 . hal-01978041

HAL Id: hal-01978041

<https://hal.science/hal-01978041>

Submitted on 11 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Clio. Femmes, Genre, Histoire

43 (2016)
Citoyennetés

Pascale Barthélémy et Violaine Sebillotte Cuchet

Sous la citoyenneté, le genre

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Pascale Barthélémy et Violaine Sebillotte Cuchet, « Sous la citoyenneté, le genre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 43 | 2016, mis en ligne le 07 septembre 2016, consulté le 09 septembre 2016. URL : <http://clio.revues.org/12912>

Éditeur : Éditions Belin

<http://clio.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://clio.revues.org/12912>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour Éditions Belin et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)
Tous droits réservés

Sous la citoyenneté, le genre

Pascale BARTHÉLÉMY & Violaine SEBILLOTTE CUCHET

Largement déterminée par la « scène primitive »¹ de la Révolution française, notre conception de la citoyenneté est encore souvent associée à l'exercice des droits de suffrage et d'éligibilité. Le moment révolutionnaire, en abolissant les privilèges d'Ancien Régime et en promulguant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, a, de fait, fondé une citoyenneté juridique définie par un ensemble de droits « naturels », civils et politiques. Or l'histoire des femmes et du genre, comme les travaux de sciences politiques², ont profondément renouvelé les contours de ce que l'on peut entendre par citoyenneté. Il n'est plus question aujourd'hui « d'une » citoyenneté mais de citoyennetés plurielles, politique mais aussi sociale, économique, culturelle. Celle-ci ne renvoie plus seulement à un statut, à un ensemble de droits accordés à des « nationaux » juridiquement reconnus comme tels par un État, mais à des usages, des pratiques, des sentiments d'appartenances variables en fonction des contextes, des pays et des communautés concernées. Comme le rappellent Bérangère Marques-Pereira et Roland Pfefferkorn dans un récent numéro des *Cahiers du genre*, la citoyenneté « ne se laisse plus enfermer dans les cadres des traditions républicaine et libérale »³. Elle implique parfois le fait de participer à la vie de la cité au sens large, même en l'absence de droits

¹ Cette expression est employée par Michelle Perrot (1998 : 268) dans un texte publié initialement dans Lebras-Chopard & Mossuz-Lavau (1997), dix ans après les travaux fondateurs de Dominique Godineau (1988).

² Voir les ouvrages pionniers de Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau (1983), de Bérangère Marques-Pereira (2003) et, plus récemment la synthèse dirigée par Catherine Achin & Laure Bereni (2013).

³ Marques-Pereira & Pfefferkorn 2011 : 9.

légaux. L'enjeu est par conséquent d'être attentifs et attentives aux mots traduits par « citoyen.ne.s » ou « citoyenneté » dans différents contextes historiques et linguistiques, à la diversité des catégories juridiques, mais également des expériences et des pratiques sociales, bref, de comprendre ce que des sociétés entendent par « citoyenneté ». *Clio* a abordé le sujet dans « Le genre de la nation » ou dans « Armées »⁴, mais consacre pour la première fois un dossier spécifique à cette notion. Dans une perspective de genre, l'ambition est triple : repenser la citoyenneté politique à la lumière de recherches récentes ; envisager la citoyenneté hors du cadre politique « formel », institutionnel et juridique ; faire varier les échelles d'analyse et interroger l'appréhension « étatico-nationale » de la citoyenneté à la lumière, notamment, des travaux sur les sociétés coloniales et impériales. Car si l'historiographie sur la citoyenneté (en histoire comme en anthropologie⁵ ou science politique) s'est beaucoup renouvelée ces dernières années, elle l'a fait le plus souvent sans intégrer le genre⁶. Or c'est en prenant comme point de départ l'implication des femmes dans la cité que la citoyenneté peut être repensée, non plus seulement sous la forme de la division des sexes et de l'exclusion – dont Nicole Loraux avait analysé les logiques en Grèce ancienne ou encore dont Joan W. Scott a souligné les paradoxes⁷, mais sous celle des modalités de la participation à la vie collective.

Le suffrage, mais encore

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que notre conception de la citoyenneté est le fruit d'une histoire occidentale, construite dans une perspective généalogique qui donne l'illusion d'une continuité, d'une part, entre l'Antiquité classique – présentée comme l'origine, le lieu et le modèle d'une définition authentique de la citoyenneté – et les révolutions américaine puis française⁸ et, d'autre part, entre ces

⁴ Auslander & Zancarini-Fournel 2000 ; Godineau & Capdevila 2004.

⁵ Voir, entre autres, Neveu 1997 et 2004.

⁶ Sinclair 1988 ; Ober, Raaflaub & Wallace 2008 : 11 ; Azoulay 2014.

⁷ Loraux 1990 [1981] ; Scott 1998.

⁸ Sur l'influence de l'Antiquité à la fin du XVIII^e siècle voir Mossé 1989.

révolutions libérales – qui promeuvent la liberté individuelle, l'égalité de tous devant la loi, le droit de vote et l'idée d'auto-gouvernement – et les sociétés démocratiques contemporaines. Le concept de citoyenneté construit en référence à la démocratie athénienne, à la citoyenneté romaine et à la modernité libérale⁹ repose ainsi sur l'idée que la citoyenneté est un statut juridique et que le cercle des citoyens – d'abord de sexe masculin – s'est progressivement élargi depuis la fin du XVIII^e siècle, de quelques individus à l'ensemble des adultes résidents stables d'un territoire donné. Cette perspective suggère que les « citoyennes » n'auraient pas existé avant l'époque contemporaine, puis que les femmes auraient eu accès à la citoyenneté civile tout en étant exclues de la citoyenneté politique. Ainsi la citoyenneté entendue comme un ensemble de droits liés – selon les contextes – à l'âge, à la filiation, à la fortune, à la résidence et au genre, ne serait devenue accessible aux femmes occidentales que tardivement, selon des chronologies variables en fonction des pays¹⁰. Ce processus d'élargissement du nombre des citoyens aurait accompagné une « dynamique d'individuation qui fait de l'individu citoyen un individu abstrait, “sujet de droit agissant dans l'espace public en tant que citoyen” »¹¹ et, pourrait-on ajouter, pensé au masculin. Or, dans le sillage des célébrations du bicentenaire de la Révolution française puis des combats pour la parité politique en France, nombre de travaux d'histoire des femmes et du genre ont interrogé le « paradoxe » de la situation des femmes françaises dans la Révolution, citoyennes sans droit de suffrage, détentrices de droits universels qu'elles ne peuvent cependant exercer¹². L'historiographie est désormais considérable sur l'exclusion¹³ (ou la « non-inclusion ») des femmes de la sphère politique, sans que les auteurs soient toujours d'accord sur les raisons,

⁹ Nicolet 1982 ; Mossé 2013.

¹⁰ Cohen & Thébaud 1998.

¹¹ Marques-Pereira *in* Achin & Bereni 2013 : 91.

¹² Signalons parmi un grand nombre d'autres les ouvrages de Fraisse 1989 et Scott 1998.

¹³ Voir l'importance que Charles Sowerwine (2006) accordait encore récemment aux travaux fondateurs de Carole Pateman.

les modalités ou le tempo du processus¹⁴. L'un des principaux apports de ces débats dont *Clio* a rendu compte à de nombreuses reprises¹⁵, a été de faire la distinction entre textes juridiques, discours et pratiques sociales. À une place certes subalterne sur le plan légal, les « citoyennes tricoteuses »¹⁶ ont bel et bien pris part à la Révolution, non seulement à Paris, mais également dans les campagnes¹⁷.

Dans la lignée de ces recherches, la difficile conquête du droit de suffrage dont les premières bénéficiaires furent les Néo-Zélandaises en 1893¹⁸, le rôle des féministes dans cette lutte, la participation des femmes aux élections et à la politique formelle ont donné lieu à une abondante littérature à dimension nationale ou comparative¹⁹. Ce dossier ne revient pas sur ces questions, sauf pour proposer des points de vue qui viennent enrichir et décentrer le regard²⁰. La question de la participation des femmes aux élections et de leurs revendications des droits politiques est en effet dans certains contextes encore mal connue. Pour l'Antiquité, Philippe Akar, en mettant l'accent sur des documents épigraphiques jusqu'ici négligés montre ainsi l'importance de certaines femmes dans les campagnes électorales à Pompéi. Des Pompéiennes, non électrices et non éligibles, font campagne pour certains de leurs concitoyens candidats à des fonctions d'administration municipale. Elles utilisent des formules types et signent soit seules, soit avec un ou plusieurs hommes, soit avec une ou plusieurs femmes, exactement comme le font les hommes. Ces affiches à vocation électorale sont peintes sur les murs extérieurs de maisons situées dans les rues les plus

¹⁴ Pour un état des lieux sur la révolution voir Guilhaumou & Lapied 2006 et Mazeau & Plumauzille, à paraître. Pour une synthèse sur le XX^e siècle voir Thébaud 2010.

¹⁵ Cf. par exemple les comptes rendus du numéro « Le genre de la nation » ou, plus récemment, le compte rendu par Jacques Guilhaumou du livre d'Anne Verjus dans *Clio. Histoire, Femmes & Sociétés*, 20, 2004.

¹⁶ Godineau 1988.

¹⁷ Moszkowski-Ouargli 2015.

¹⁸ Daley & Nolan 1994.

¹⁹ Cohen & Thébaud 1998 ; Bouglé-Moalic 2012 ; Denoyelle 1998.

²⁰ Voir Bader-Zaar 2011 ; Quataert & Wheeler Leigh 2012.

commerçantes. Manifestement, le contexte urbain explique le souci qu'ont ces femmes de l'administration des affaires communes. L'attention portée à d'autres aires géographiques que les seules aires occidentales²¹ permet aussi d'interroger la dimension « raciale » de la citoyenneté politique²². Dans ce numéro, Sara Panata aborde la question des luttes pour l'accès au suffrage des femmes au Nigéria sous domination britannique et enrichit une historiographie qui a jusqu'ici fait peu de cas de la question du droit de vote et s'est davantage intéressée aux mobilisations associatives ou politiques des femmes dans le cadre des combats pour l'indépendance de leur pays²³. À partir d'un article rédigé en 1954 par Elizabeth Adekogbe, présidente du *Women Movement of Nigeria*, elle révèle les tensions qui divisent les femmes et leurs conceptions différentes de l'émancipation politique. Car à travers la question des citoyennetés, c'est la définition même du « politique » qui est en jeu.

Au-delà du politique : des citoyennetés sociales

Ce numéro a en effet pour ambition de montrer que les termes et ce qu'ils recouvrent varient selon les époques et les contextes socio-culturels. Que traduit-on par citoyen, par citoyenne, par citoyenneté dans différentes sociétés et à différentes époques ?²⁴ Si l'on se réfère aux Grecs, le politique est ce qui concerne la cité (*polis*). Les Grecs disent « les choses politiques » pour parler des affaires communes que l'on désignerait volontiers comme « sociales » si on utilise un terme venu du latin (mais qui n'a pas non plus le même sens en latin puisqu'il désigne ce qui concerne les alliés, les *socii*). Dans chaque communauté se rencontrent des termes différents : celui de citadinité (*cittadinanza* dans l'historiographie des communes italiennes de la fin du Moyen Âge) ou de « droit de bourgeoisie » dans l'Europe moderne, ceux de *ciudadano/ciudadana* dans les sociétés d'Amérique latine, celui de *politès/politis* dans l'Antiquité grecque. Comme le signale Sara Panata, en

²¹ Flechter, Mayhall & Levine 2000 ; Edwards & Roces 2004.

²² Voir aussi sur les Antilles, Cottias 1995 ; Palmiste 2014.

²³ Goerg 1997.

²⁴ Godineau 1998.

yoruba, la langue majoritaire au Nigéria, le mot « citoyenneté » n'existe pas. Bien plus, derrière les mots, quels sont les usages et les pratiques ? Comme l'ont rappelé Cynthia Patterson puis Josine Blok²⁵, dans le monde antique, les *politai* peuvent désigner les habitants – hommes et femmes – d'une cité (*polis*) ou les seuls hommes réunis en assemblée pour voter un décret. Selon les pratiques documentaires (décrets publics pris par l'assemblée, texte poétique ou dramatique, traité philosophique), le sens du terme varie et englobe différentes catégories : la question de l'inclusion/exclusion des femmes ne peut être traitée sans prendre en compte cette plasticité des usages.

Car dans les expériences sociales documentées, la citoyenneté ne se limite pas à l'exercice des droits politiques. L'idée n'est pas nouvelle. Depuis la publication du livre de Thomas Humphrey Marshall, *Citizenship and Social Class*²⁶, l'existence d'une citoyenneté civile, politique puis sociale, cette dernière permettant l'acquisition d'un certain nombre de droits dans le contexte de l'installation des États-providence en Europe occidentale et aux États-Unis est connue²⁷. L'ouvrage a cependant fait débat car fondé sur l'histoire des hommes blancs occidentaux et faisant l'impasse sur le genre de cette citoyenneté. Les féministes maternalistes du premier XX^e siècle dans la lignée desquelles Yvonne Knibiehler a parlé pour la période d'après 1945 de « civisme démographique »²⁸, puis les historiennes et théoriciennes de l'État-providence²⁹ et du *care* ont depuis mis en avant des valeurs féminines spécifiques ainsi qu'une citoyenneté assumée par les femmes dans le domaine du soin à la personne³⁰. L'articulation entre citoyenneté et éducation a également été repensée pour insister sur la façon dont les femmes, bien qu'exclues des droits politiques en France au XIX^e siècle, se sont approprié les valeurs républicaines de manière à contourner

²⁵ Patterson 1987 ; Blok 2005.

²⁶ Marshall 1950.

²⁷ Voir Spensky 1996 et 2000.

²⁸ Knibiehler 1997.

²⁹ La crise des États-providence a stimulé la réflexion sur le déficit de citoyenneté au-delà des droits politiques. Voir Bock & Thane 1991 et Del Re & Heinen 1996. Pour un état des lieux de l'historiographie sur le sujet en Allemagne voir Canning 2006 : 200-211.

³⁰ Marques-Pereira & Pfefferkorn 2011.

l'exclusion, par exemple, d'un certain nombre de carrières et de professions³¹. Dès la Révolution, des marchandes ou des institutrices « sans être nécessairement militantes révolutionnaires, mobilisent un langage et des pratiques politiques spécifiques pour faire valoir leur définition d'une citoyenneté au féminin qu'elle soit économique ou pédagogique »³². Signalons également que l'historiographie du moment révolutionnaire a permis de repenser les lieux de politisation notamment dans l'espace privé ou domestique³³.

Ainsi, l'histoire des femmes et du genre a contribué à montrer qu'il n'existe pas « une » mais « des » citoyennetés sociales, l'expression renvoyant à l'acquisition de droits sociaux, mais aussi à des engagements, des mobilisations, des formes de résistance, des « arts de faire » qui se retrouvent à toutes les époques. La citoyenneté sociale ne peut par conséquent être réduite à sa dimension juridique (donc à un ensemble de droits) mais doit être comprise comme le « vécu subjectif des engagements politiques »³⁴. Ainsi, la prise de parole en public peut-elle être un moyen de s'affirmer citoyenne, comme le montre dans ce dossier Aude Chatelard dans le contexte de la Rome républicaine³⁵. Elle démontre ainsi que des Romaines pouvaient participer aux *contiones*, les assemblées préparatoires, et même y prendre une part active. Elle explique aussi que la participation aux actes religieux est un élément essentiel de la définition de la citoyenneté antique, la cité étant une communauté reliée au divin par une forme de contrat, selon le terme employé par Josine Blok pour le monde grec. Cette relation au divin suppose que le respect des cultes, des traditions, puisse être pris en charge par des hommes et, surtout dans le domaine grec, par des femmes³⁶. Ces dernières ont, de fait, pu accomplir des rituels et, en tant que prêtresses, exercer une autorité, y compris sur des magistrats.

Bien plus, la citoyenneté comporte une dimension morale ou éthique et se trouve définie par un certain nombre de qualités qui

³¹ Fayolle 2013 ; Rennes 2007.

³² Mazeau & Plumauzille 2015 (à paraître) font référence aux travaux de Fayolle 2013 et Jarvis 2013.

³³ Verjus 2002 ; Heuer 2005 ; Desan 2004.

³⁴ Bard 2006 ; Fillieule & Roux 2009.

³⁵ Cette idée a déjà fait l'objet de travaux. Voir par exemple Perrot 1994 ; Moreau 2011.

³⁶ Blok 2014 et à paraître.

varient à nouveau selon les contextes. Ainsi, Diego Paiaro montre l'importance des relations érotiques comme métaphore de la concorde civique dans l'Athènes classique, lorsque le couple formé par Harmodios et Aristogiton, deux amants unis contre l'arbitraire du tyran, incarne une citoyenneté idéale. Dans l'article que Chiara Calzolaio consacre aux politiques publiques d'aides aux victimes de violences organisées par l'État mexicain dans la ville de Ciudad Juarez dans les années 2000, l'anthropologue montre que c'est la fabrique d'un « bon citoyen » et la transformation d'une masculinité associée à la violence en une masculinité responsable, loyale à l'égard des institutions qui est visée par l'État. Des thérapies sont ainsi organisées censées corriger une masculinité déviante et produire des citoyens neufs, bons époux et bons pères de famille. Les multiples facettes de la citoyenneté supposent enfin de penser le concept indépendamment du cadre et des frontières de l'État-nation.

La citoyenneté « étatique-nationale » en question

Changer d'échelle d'analyse conduit à complexifier l'articulation entre citoyenneté, souveraineté et nationalité³⁷. Les périodes antérieures à la Révolution remettent en cause l'association entre citoyenneté et nationalité car elles invitent à penser les liens entre cité et citoyenneté, communauté urbaine ou citadine et exercice de différents droits ou privilèges. Dans ce dossier, et dans la lignée des travaux d'Anna Bellavitis³⁸, Simona Feci analyse les liens entre mobilité et citoyenneté pour montrer que dans l'Italie médiévale et moderne, droits et statuts varient d'une ville à l'autre et offrent des opportunités diverses aux femmes qui construisent ainsi différentes formes d'appartenance à une communauté urbaine. Laurence Croq questionne dans un autre contexte l'engagement citoyen d'une mercière de la fin du XVIII^e siècle, Madame Legros, et les ressorts de son activisme pour défendre Latude, aventurier mythomane enfermé en 1749 pour avoir dénoncé un faux complot contre Madame de Pompadour. La citoyenneté de Madame Legros est ainsi liée à son appartenance à une corporation de

³⁷ Duchesne 2007.

³⁸ Bellavitis 2001.

métier qui lui permet d'exercer un certain nombre de droits coutumiers. C'est en récompense de son « civisme » auprès dudit Latude qu'elle reçoit en 1784 un « Prix de vertu ». Pour les cités de l'époque hellénistique, on sait que l'acquisition de la citoyenneté, une « notion plastique »³⁹ dans le vocabulaire des inscriptions, est associée à une série de privilèges (exemption des taxes, droit d'acquérir un bien foncier et immobilier, droit de contracter un mariage légal, accès aux assemblées de la cité...). La citoyenneté est donc flexible. Elle correspond à des droits liés à des divisions statutaires parfois très fines qui tracent des hiérarchies sociales (ou de dignité), que l'échelle soit celle de la cité, de la confédération de cités ou de l'empire. La question des femmes mérite d'être introduite dans la réflexion, comme le montre Violaine Sebillotte Cuchet dans un état de la recherche sur la Grèce ancienne qui ouvre de nouvelles perspectives pour renouveler notre conception du politique.

L'acception française actuelle de la citoyenneté est cependant encore très souvent associée à la nationalité et donc à l'histoire de l'État-nation⁴⁰. Les étrangers ont été et sont de fait exclus de la citoyenneté politique – à quelques exceptions près (de 1792 à 1795, ceux qui portent les armes peuvent être citoyens)⁴¹. Or l'histoire des femmes a bien montré que l'on pouvait être de nationalité française sans détenir l'ensemble des droits afférents.

Depuis le début des années 2000, l'historiographie sur les sociétés coloniales et impériales est venue renforcer ces conclusions. Ces travaux posent la question de ce qui définit un « citoyen » en contexte colonial et les critères qui signalent l'appartenance à une communauté politique nationale⁴². Ils montrent la disjonction entre nationalité et citoyenneté dans le cas de l'Empire colonial français, le « feuilletage » des droits accordés, ce qu'Emmanuelle Saada a appelé une nationalité

³⁹ Müller 2014 : 766-770.

⁴⁰ Heur 2000.

⁴¹ Wanich 1997. À noter qu'en France, les étrangers sont aujourd'hui électeurs dans les instances représentatives du personnel, qu'ils sont électeurs mais non éligibles aux conseils des prud'hommes et peuvent être élus parents délégués et participer aux conseils des écoles.

⁴² Blévis 2004 ; Deschamps 1998 ; Urban 2011 et 2015 ; Larcher 2011 ; Burbank & Cooper 2008 ; Cooper 2014.

par degrés⁴³. Rares sont cependant les études qui intègrent la dimension genrée de la question⁴⁴. Le « sujet » colonial est le plus souvent appréhendé au masculin, comme un ressortissant français qui relève de la souveraineté française mais n'est pas citoyen à part entière. Dans la plupart des cas c'est donc un « national » privé de droits ou dont les droits sont extrêmement limités⁴⁵ et soumis au régime disciplinaire spécifique et extrêmement répressif appelé « Code de l'indigénat ». En contexte impérial, réfléchir sur la citoyenneté revient donc à travailler sur les processus d'intégration et/ou d'exclusion sociale et politique, ce que Frederick Cooper appelle la « politique de la différence »⁴⁶, et ce dès la République romaine avec la conquête de l'Italie⁴⁷. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il est même question, dans l'Empire français, d'accorder aux « indigènes » une citoyenneté de second ordre, la « citoyenneté de l'Union française » qui ne serait pas celle de la République mais leur donnerait le droit de circuler, de travailler, la liberté syndicale, la liberté de presse, de conscience, d'assemblée, d'association, à l'exclusion du droit de vote⁴⁸. Sous l'angle des pratiques sociales, peut-on dès lors parler de « citoyenneté indigène », alors même que le statut de « sujet » colonisé signifie dans la majorité des cas l'absence de droits⁴⁹ ? Comme dans le cas des femmes en métropole, cette citoyenneté forcément contrainte s'exprime dans les interstices d'autonomie qui sont laissés aux acteurs et aux actrices.

Dans ce numéro, Marc André reprend le dossier algérien pour interroger le statut, les droits et les expériences migratoires des Algériennes entre leur pays et la métropole des années 1930 aux

⁴³ Saada 2005.

⁴⁴ Thompson 2000 ; Seferdjeli 2004 ; Wacowiec 2013.

⁴⁵ Yerri Urban (2015) montre toute la complexité du droit colonial en matière de citoyenneté et remet en cause la division binaire entre citoyens et sujets.

⁴⁶ Cooper 2009.

⁴⁷ Cicéron, *Des Lois*, 2, 5 ; Moatti 2014.

⁴⁸ Cooper 2014 : 66.

⁴⁹ Là encore les termes sont importants puisque dans les monarchies le statut de « sujet » (par exemple de la Couronne britannique) ne signifie nullement l'absence de droits.

années 1960⁵⁰. Il montre ainsi comment ces dernières passent du statut d'« indigènes » à celui de Françaises musulmanes puis de Françaises à part entière (c'est-à-dire aussi dotées du droit de vote) entre 1958 et 1962, avant de devenir Algériennes et donc étrangères, toujours immigrées, mais parfois aussi binationales. Ces analyses interrogent les liens entre citoyenneté et identité et la possible combinaison de plusieurs appartenances, comme nous y invitent aujourd'hui les promoteurs d'une citoyenneté « post-nationale » dans le cadre européen⁵¹. Citoyenneté et nationalité ne sont donc pas des notions équivalentes : « Chaque État est libre de définir sa propre "collectivité des citoyens", et il n'y a aucune nécessité logique pour que celle-ci soit co-extensive avec la collectivité des nationaux »⁵². Dépasser les frontières étatico-nationales montre aussi que l'articulation entre citoyenneté et nationalité a fait l'objet de débats dans le monde occidental par exemple à la Société des Nations dans l'entre-deux-guerres. Linda Guerry étudie au lendemain de la Première Guerre mondiale l'internationalisation des discussions sur la nationalité des femmes mariées et souligne combien

les discriminations de sexe concernant la transmission, l'acquisition ou la conservation de la nationalité, en particulier la dépendance de l'épouse à l'égard de la nationalité de son mari, suscitent des protestations dans un contexte où nombre de femmes ont acquis une citoyenneté pleine et entière.

Ainsi, à l'heure où pour la première fois les femmes saoudiennes ont pu se rendre aux urnes et se porter candidates à des élections municipales⁵³, il ne s'agit pas de relativiser l'importance des droits politiques en matière d'égalité entre les sexes. Ce numéro de *Clio* insiste cependant sur le caractère mouvant et polysémique du concept de citoyenneté, qui intègre des pratiques sociales, politiques voire religieuses qui ne sont pas seulement du ressort du droit ou de son affirmation mais résultent de rapports sociaux plus complexes où les inégalités de genre croisent les inégalités économiques, sociales, culturelles ou sexuelles.

⁵⁰ Lefeuvre 1995.

⁵¹ Neveu 2004 : 93 et Duchesne 2007.

⁵² Neveu 2004 : 92.

⁵³ 900 femmes ont osé se présenter, une vingtaine ont été élues (soit 1% des élu.e.s).

Bibliographie

- AUSLANDER Leora & Michelle ZANCARINI-FOURNEL (dir.), 2000, « Le genre de la nation », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 12.
- AZOULAY Vincent (dir.), 2014, « Politique en Grèce ancienne », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 69/3.
- ACHIN Catherine & Laure BERENI (dir.), 2013, *Dictionnaire genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Les Presses de Sciences po.
- BADER-ZAAR Birgitta, 2011, « Gender and suffrage politics: new approaches to the history of women's political emancipation », *Journal of Women's History*, 23/2, p. 208-218.
- BARD Christine, 2006, « Femmes et citoyenneté en France, 1789-2000 », *Historiens & Géographes*, dossier « Histoire des femmes », 394, p. 121-130.
- BELLAVITIS Anna, 2001, *Identité, mariage, mobilité sociale. Citoyennes et citoyens à Venise au XVI^e siècle*, Rome, Publications de l'École Française de Rome.
- BLÉVIS Laure, 2004, « Sociologie d'un droit colonial. Citoyenneté et nationalité en Algérie (1865-1947) : une exception républicaine ? », thèse sous la dir. de Jean-Robert Henry, sociologie, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.
- BLOK Josine, 2005, « Becoming citizens: some notes on the semantic of 'Citizen' in Archaic Greece and Classical Athens », *Klio: Beiträge zur alten Geschichte*, 87, p. 7-40.
- , 2014, « A "covenant" between gods and men: *Hiera kai Hestia* and the Greek polis », in Claudia RAPP & H.A. DRAKE (eds), *The City in the Classical and Post-Classical World: changing contexts of power and identity*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 14-37.
- , à paraître, *Citizenship, Cult and Community in Classical Athens*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BOCK Gisela & Pat THANE (eds), 1991, *Maternity and Gender Policies: women and the rise of European Welfare States, 1880s-1950s*, London, Routledge.
- BOUGLÉ-MOALIC Anne-Sarah, 2012, *Le Vote des Françaises. Cent ans de débat (1848-1944)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BURBANK Jane & Frederick COOPER, 2008, « Empire, droits et citoyenneté », *Annales Histoire, Sciences sociales*, 3, p. 495-531.
- CANNING Kathleen, 2006, *Gender History in Practice: historical perspectives on bodies, class, and citizenship*, Ithaca/London, Cornell University Press.
- COHEN Yolande & Françoise THÉBAUD (dir.), 1998, *Féminismes et identités nationales. Les Processus d'intégration des femmes au politique*, Lyon, Centre Jacques Cartier.

- COOPER Frederick, 2009, « Citizenship and the politics of difference in French Africa, 1946-1960 », in Harald FISCHER-TINÉ & Susanne GEHRMANN (eds), *Empires and Boundaries: rethinking race, class, and gender in colonial settings*, New York, Routledge, p. 109-130.
- , 2014, *Citizenship between Empire and Nation: remaking France and French Africa, 1945-1960*, Princeton, Princeton University Press.
- COTTIAS Myriam, 1995, « Gender and citizenship in French West Indies, 1848-1945 », *Slavery and Abolition*, 26, p. 231-243.
- DALEY Caroline & Melanie NOLAN (dir.), 1994, *Suffrage and Beyond: international perspectives*, Auckland, Auckland University Press.
- DEL RE Alisa & Jacqueline HEINEN (dir.), 1996, *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*, Paris, L'Harmattan.
- DESAN Suzanne, 2004, *The Family on Trial in Revolutionary France*, Berkeley, University of California Press.
- DESCHAMPS Damien, 1998, « La République aux colonies. Le citoyen, l'indigène et le fonctionnaire : citoyenneté, sens civique et représentation des personnes. Le cas des établissements français de l'Inde et la genèse de la politique d'association (vers 1848-vers 1900) », thèse sous la dir. de Jean-Jacques Gleizal, science politique, Université de Grenoble 2.
- DENOYELLE Bruno, 1998, « Des corps en élections. Au rebours des universaux de la citoyenneté : les premiers votes des femmes (1945-1946) », *Genèses*, 31, p. 76-98.
- DUCHESNE Sophie, 2007, « Citoyenneté, nationalité et vote : une association perturbée », *Pouvoirs*, 1/120, p. 71-81.
- EDWARDS Louise & Mina ROCES, 2004, *Women's Suffrage in Asia: gender, nationalism and democracy*, London, Routledge.
- FAYOLLE Caroline, 2013, « Genre, savoirs et citoyenneté. Les enjeux politiques de l'éducation des filles de 1789 aux années 1820 », thèse sous la dir. de Michèle Riot-Sarcey, histoire, Université Paris 8.
- FILLIEULE Olivier & Patricia ROUX, 2009, *Le Sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences po.
- FLECHTER Ian Christopher, MAYHALL Laura E. Nym & Philippa LEVINE, 2000, *Women's suffrage in the British Empire: citizenship, nation and race*, London/New York, Routledge.
- FRAISSE Geneviève, 1989, *Muse de la Raison. La Démocratie exclusive et la différence des sexes*, Aix-en-Provence, Alinéa.
- GODINEAU Dominique, 1988, *Citoyennes tricoteuses. Les Femmes du peuple à Paris pendant la Révolution*, Aix-en-Provence, Alinéa.
- , 1998, « Citoyenne », *Mots. Langages du politique*, 16, p. 91-110.

- GODINEAU Dominique & Luc CAPDEVILA (dir.), 2004, « Armées », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 20.
- GOERG Odile, 1997, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 6, p. 105-125.
- GUILHAUMOU Jacques & Martine LAPIED, 2006, « Les femmes et la révolution française. Recherches en cours », <http://revolution-francaise.net/2006/08/26/67-les-femmes-et-la-revolution-francaise-recherches-en-cours>.
- HEUER Jennifer Ngaire, 2000, « Afin d'obtenir le droit de citoyen... en tout ce qui peut concerner une personne de son sexe » : devenir ou cesser d'être française à l'époque napoléonienne », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 12, p. 15-32.
- , 2005, *The Family and the Nation: gender and citizenship in revolutionary France (1789-1830)*, New York, Cornell University Press.
- JARVIS Katie, 2013, « Politics in the marketplace: the popular activism and cultural representation of the Dames des Halles during the French Revolution », PhD sous la direction de Suzanne Desan, Modern and European History, Wisconsin Madison.
- KNIBIEHLER Yvonne, 1997, *La Révolution maternelle depuis 1945. Femmes, maternité, citoyenneté*, Paris, Perrin.
- LARCHER Silyane, 2011, « L'Autre citoyen. Universalisme civique et exclusion sociale et politique au miroir des colonies post-esclavagistes de la Caraïbe française, Martinique et Guadeloupe (1840-1890) », thèse sous la dir. de Pierre Rosanvallon, études politiques, EHESS.
- LEBRAS-CHOPARD Armelle & Janine MOSSUZ-LAVAU (dir.), 1997, *Les Femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan.
- LEFEUVRE Daniel, 1995, « 1945-1958 : un million et demi de citoyennes interdites de vote ! », *Clio, Histoire femmes et sociétés*, 1, p. 199-200.
- LORAUX Nicole, 1990 [1981], *Les Enfants d'Athéna. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, Maspéro.
- MARQUES-PEREIRA Bérangère, 2003, *La Citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin.
- , « Citoyenneté », in Catherine ACHIN & Laure BERENI (dir.), *Dictionnaire genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Les Presses de Sciences po, p. 90-103.
- MARQUES-PEREIRA Bérangère & Roland PFEFFERKORN, 2011, « Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions », *Cabiers du genre*, 3, h.s. 2, p. 5-19.
- MARSHALL Thomas Humprey, 1950, *Citizenship and Social Class*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MAZEAU Guillaume & Clyde PLUMAUZILLE, « Penser avec le genre : trouble dans la citoyenneté révolutionnaire », *La Révolution française*, 9, « Citoyenneté, république, démocratie dans la France de la Révolution » (à paraître).

- MOATTI Claudia, 2014, « Mobility and identity between the second and the fourth centuries: the “cosmopolitization” of the Roman Empire », in Claudia RAPP & H.A. DRAKE (eds), *The City in the Classical and Post-Classical World: changing contexts of power and identity*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 130-152.
- MOREAU Philippe, 2011, « Quand les femmes prennent la parole en public. Valère Maxime, *Actions et paroles mémorables* », in Sandra BOEHRINGER & Violaine SEBILLOTTE CUCHET (dir.), *Hommes et femmes dans l'Antiquité grecque et romaine. Le Genre : méthode et documents*, Paris, Armand Colin, p. 152-154.
- MOSZKOWSKI-OUARGLI Pauline, 2015, *Citoyennes des champs. Les Femmes de Beaumont-du-Périgord pendant la Révolution française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- MOSSÉ Claude, 1989, *L'Antiquité dans la Révolution française*, Paris, Albin Michel.
- , 2013, *Regards sur la démocratie athénienne*, Paris, Perrin.
- MOSSUZ-LAVAU Janine & Mariette SINEAU, 1983, *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, Presses universitaires de France.
- MÜLLER Christel, 2014, « La (dé)construction de la politeia. Citoyenneté et octroi de privilèges aux étrangers dans les démocraties hellénistiques », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 3, p. 753-775.
- NEVEU Catherine, 1997, « Anthropologie de la citoyenneté », in Marc ABÈLÈS & Henri-Pierre JEUDY (dir.), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, p. 69-90.
- , 2004, « Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté », *Revue européenne des migrations internationales*, 20/3 [En ligne : <http://remi.revues.org/2024>].
- NICOLET Claude, 1976, *Le Métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, Gallimard.
- , 1982, *L'Idée républicaine en France. Essai d'histoire critique (1789-1924)*, Paris, Gallimard.
- OBER Josiah, RAAFLAUB Kurt A. & Robert WALLACE (eds), 2008, *Origins of Democracy in Ancient Greece*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press.
- PALMISTE Clara, 2014, « Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique en départements en 1946 », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En ligne : <http://nuevomundo.revues.org/66842> ; DOI : 10.4000/nuevomundo.66842]
- PATTERSON Cynthia, 1987, « Hai Attikai: the other Athenians », in Marilyn SKINNER (ed.), *Rescuing Creusa: new methodological approaches in antiquity*, *Helios*, ns 13/2, p. 49-67.
- PERROT Michelle, 1998, « Les femmes et la citoyenneté en France. Histoire d'une exclusion », in *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, p. 267-280.
- , 1994, « La parole publique des femmes », in *Nationalismes, féminismes, exclusions. Mélanges en l'honneur de Rita Thalmann*, Berlin/Paris, Peter Lang, p. 461-470.
- QUATAERT Jean & Ann WHEELER LEIGH, 2012, « Feminism and woman suffrage: debate, difference and the importance of context », *Journal of Women's History*, 24/2, p. 7-12.

- RENNES Juliette, 2007, *Le Mérite et la nature. Une Controverse républicaine, l'accès des femmes aux professions de prestige (1880-1940)*, Paris, Fayard.
- SAADA Emmanuelle, 2005, « Une nationalité par degrés : civilité et citoyenneté en situation coloniale », in Patrick WEIL & Stéphane DUFOIX (dir.), *L'Esclavage, la colonisation et après... France, États-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, Presses universitaires de France, p. 193-226.
- SCOTT Joan W., 1998, *La Citoyenne paradoxale. Les Féministes françaises et les Droits de l'homme*, Paris, A. Michel.
- SEFERDJELI Ryme, 2004, « French “reforms” and Muslim women’s emancipation during the Algerian War », *The Journal of North African Studies*, 9/4, p. 19-62.
- SINCLAIR R.K., 1988, *Democracy and participation in Athens*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SOWERWINE Charles, 2006, « La politique “cet élément dans lequel j’aurais voulu vivre” : l’exclusion des femmes est-elle inhérente au républicanisme de la Troisième République ? », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 24, « Variations », p. 171-194.
- SPENSKY Martine, 1996, « L'accès différencié des hommes et des femmes à la citoyenneté en Grande-Bretagne d'après la typologie proposée par T.H. Marshall », *Cahiers du GEDISST*, 15.
- SPENSKY Martine (dir.), 2000, *Universalisme, particularisme et citoyenneté dans les Îles britanniques*, Paris, L'Harmattan.
- THÉBAUD Françoise, 2010, « Le genre de la démocratie au XX^e siècle », in Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, Paris, Larousse, p. 187-212.
- THOMPSON Elizabeth F., 2000, *Colonial Citizens: republican rights, paternal privilege, and gender in French Syria and Lebanon*, Columbia, Columbia University Press.
- URBAN Yerri, 2011, *L'Indigène dans le droit colonial français, 1865-1955*, Paris, LGDJ, coll. « Fondation Varennes ».
- URBAN Yerri, 2015, « La citoyenneté dans l'Empire colonial français est-elle spécifique ? », *Jus Politicum. Revue de droit politique*, 14 [En ligne : <http://juspoliticum.com/La-citoyennete-dans-l-empire.html>].
- VERJUS Anne, 2002, *Le Cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin.
- WACOWIEC Jaime, 2013, « Muslim Algerian Women and the Rights of Men: Islam and gendered citizenship in French Algeria at the end of Empire », *French Historical Studies*, 36/4, p. 649-676.
- WANICH Sophie, 1997, *L'Impossible citoyen. L'Étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel.